



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 16 novembre 2020, a adopté les règlements suivants :

20-039 **Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation de réseaux de télécommunication 5G**

02-002-36 **Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**
L'objet est de déléguer le pouvoir de déterminer, selon certaines conditions, qu'un adjudicataire doit être soumis à une évaluation de rendement.

03-009-13 **Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)**
L'objet est de modifier les paramètres déterminant si l'adjudicataire d'un contrat doit être soumis à l'évaluation de rendement.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 23 novembre 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat